

les mesures qu'il aurait voulu prendre contre eux. Telles sont les motifs pour lesquelles le Souverain Pontife, non seulement a condamné le discours de l'abbé Murri, mais a fait connaître cette condamnation à tous les Ordinaires d'Italie. L'abbé Murri qui est un bon prêtre, s'est soumis, il l'a déclaré publiquement, et jusqu'à nouvel ordre, ce serait faire un jugement téméraire que de suspecter la loyauté de cette soumission.

— L'ordre des Cisterciens réformés se divise en deux branches ; l'une est la commune observance, l'autre les cisterciens réformés plus connus sous le nom de Trappistes. La première descend, comme la seconde de Cîteaux, mais n'a pas eu de réforme, et petit à petit des adoucissements sont venus modifier la rigueur de la règle primitive. La seconde fut réformée par l'abbé de Rancé qui inaugura la stricte observance, ramenant les religieux de cette branche à l'austérité ancienne. Silence complet, nombreux carêmes, maigre perpétuel, lever à deux heures du matin, telle est leur vie. Le pape Léon XIII, en approuvant l'union canonique de toutes les Trappes, qui étaient divisées en trois branches, celle de Westrall, de Sept-Fons et de la Moilleraye, leur avait accordé les privilèges de la branche cistercienne de la commune observance. Mais le 30 juillet de cette année, pour mettre fin à toutes les réclamations, dissiper tous les doutes, il a donné une constitution apostolique en forme de bref *Non mediocri sane animi* par laquelle il confirme aux Trappistes le nom d'Ordre Cistercien réformés de la stricte observance et lui accorde tous les privilèges, grâces, indulgences, facultés, prérogatives et indults dont jouissent, à quelque titre que ce soit les membres de la famille Cistercienne et particulièrement ceux de la commune observance. Ce bref pontifical consolide l'œuvre de l'Union faite par le Rvd Père Don Sébastien Wyart, abbé général. Il a été nommé il y a deux ans abbé de Cîteaux, les Trappistes ayant racheté cette abbaye, berceau de l'Ordre, et le Pape déclare qu'à perpétuité le titre de l'abbé général sera celui de Cîteaux.

— Les pluies qui devaient régulièrement arriver au mois de septembre ne nous inondent que depuis le commencement d'octobre, mais pour être venues plus tard, elles ne sont pas moins abondantes.

— Des communautés françaises nouvelles se sont établies à Rome. L'année dernière les Sœurs auxiliaires des âmes du purgatoire ont pris un logement dans le quartier de San Lorenzo, près du cimetière, et se consacrent à l'instruction religieuse des enfants de ce quartier. Dans quelques jours les Petites Sœurs de l'Assomption vont habiter une maison qu'elles ont louée à l'autre extrémité de la ville, au pauvre quartier du Testaccio. Elles s'occuperont exclusivement des ouvriers et des pauvres, se faisant vraiment leurs servantes, et essayant par les soins matériels de les porter à Dieu. Les succès qui les accompagnent partout où elles se sont établies sont un garant de